Date de publication Samedi 21 mars 2020 à 21:03:30 **par** Colok
Catégorie Colok Traductions

Justificatif de déplacement professionnel: mise à jour

La France entre en phase de confinement pour contenir la propagation du coronavirus dès ce mardi midi. Seules les sorties nécessaires sont autorisées et doivent être motivées et justifiées par une attestation mise en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Pour les Professionnels:
Vous trouverez, ci-dessous, un lien pour télécharger de la mise à jour (au 20 Mars 2020) du Justificatif de déplacement professionnel

Mise à jour:
La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'employeur. Il n'est donc pas nécessaire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation du travail mise en place par l'employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.

Mise en ligne à tous nos visiteurs
Cliquer ici pour télécharger le document

Billet issu du site internet Colok Traductions:
https://www.colok-traductions.com

URL du billet
https://www.colok-traductions.com/index.php?op=billet&bid=2626